

Jeune migrant Congolais, futur ingénieur, une réussite éclair.

Jonathan revient de loin. Il débarque en France, depuis Kinshasa au printemps 2019. Il parle un français rudimentaire, sa langue maternelle est un dialecte. Sa mère étant décédée, il était parti rejoindre son père, qu'il ne connaissait pas, en Angola mais le contact n'est pas passé.

Il débarque en France, dort sur un banc en gare de Brest... il rencontre des bénévoles de l'Adjim, association qui s'occupe des jeunes migrants isolés, composée notamment d'anciens professeurs. Sur leurs conseils il est scolarisé en seconde alors qu'il n'a jamais été au collège. Jonathan impressionne ses professeurs par sa facilité à apprendre et ses capacités intellectuelles. « *Je suis très bien encadré ici* » dit-il. Il affiche entre 17 et 18/20 de moyenne. Mais il n'y a pas que les notes, « *c'est un élève dynamique, sympathique et très bien intégré* », délégué de classe, élu au conseil de vie lycéenne et au conseil d'administration.

Au lycée Dupuy-de-Lôme de Brest « *on est très fier de lui. Vingt-cinq demandes acceptées, on n'a jamais vu ça !* ». Il lui reste à obtenir un titre de séjour -deux fois, il a déjà dû au tribunal défendre sa situation de mineur isolé- mais fort de ses résultats et de sa future intégration à l'insa de Lyon, il devrait pouvoir se présenter devant l'administration plus sereinement.

Accompagnement des jeunes isolés migrants : <https://adjim.org>

Institut National des Sciences Appliquées : <https://www.insa-lyon.fr>

Peut-on imposer aux usagers d'accomplir des démarches en ligne ?



Dans une décision du 3 juin 2022, le Conseil d'État fait une double réponse :

- 1) OUI, l'État peut rendre obligatoire le recours au téléservice pour les démarches administratives
- 2) Mais, il doit garantir un accès réel aux droits des usagers. Pour cela, il doit prévoir "une solution de substitution pour certaines démarches complexes et sensibles" ou en cas du dysfonctionnement du système. C'est le cas pour les démarches concernant les titres de séjour.

© Plantu, dessin paru en 1979, autorisation de reproduction à titre gracieux pour le CDS de Mantes

Dans les Yvelines, depuis des mois, les étrangers qui veulent renouveler leur titres de séjour ne peuvent pas prendre un rendez-vous sur le site en ligne car les plages ajoutées chaque semaine disparaissent en moins d'une heure. Et la situation s'est aggravée à l'approche des vacances. Sans doute à la suite de la décision du Conseil d'État, depuis le 15 juin, un système parallèle est mis en place à la Préfecture de Versailles : un formulaire papier à remplir et à déposer à l'accueil pour demander le rendez-vous.

Nous nous réjouissons avec la Cimade et les autres associations à l'initiative du recours au Conseil d'État que le "tout dématérialisé" soit reconnu illégal mais nous craignons aussi que ces alternatives de "substitution" soient insuffisantes. En effet, tant que de réels moyens (humains) ne seront pas dégagés pour recevoir et accompagner toutes les personnes demandant un titre de séjour, la dématérialisation sera le moyen de créer des files d'attente invisibles de personnes empêchées d'accéder à leurs droits.

Une idée autant étrange qu'inhumaine.

Pour se débarrasser des demandeurs d'asile qu'il juge trop nombreux sur son sol, le gouvernement britannique a eu l'idée de les déporter au Rwanda. Il s'en est suivi un accord signé le 14 avril avec le gouvernement du Rwanda pour un montant de 144 million d'€ qui prévoit que des exilés arrivés après un dangereux périple d'Iran, d'Afghanistan, de Syrie ou d'Érythrée seraient envoyés à plus de 6000 km pour un hypothétique examen de leur demande d'asile. Le premier avion devait décoller il y a quelques jours avec plusieurs dizaines de personnes à son bord. En toute dernière minute, un recours auprès de la Cour européenne des Droits de l'Homme l'a empêché, la Cour reconnaissant que ce vol était illégal, le respect des droits des personnes déportées n'étant pas garanti. Espérons que cela met fin à ce projet fou !

Cercle de Mantas et du Mantois de Silence

25 juin 2022, 148 ème Cercle de Silence du Mantois, 13 ème année.

**Avec, ou sans papier,
l'étranger est une personne
la dignité de chaque
personne
ne se discute pas,
elle se respecte
Notre silence le crie**

Le Cercle de Silence

***est une action non violente, qui rassemble
régulièrement, dans un espace public, des hommes
et des femmes de divers horizons et de toutes
convictions philosophiques, religieuses et politiques.
Il s'agit d'alerter les citoyens sur le sort réservé aux
personnes étrangères venues en France pour mieux
vivre ou sauver leur vie.***

Par notre participation au Cercle de Silence :

Nous voulons dénoncer les traitements inhumains dégradants réservés aux migrants du seul fait qu'ils n'ont pas de papiers en règle, les humiliations liées aux contrôles et « interpellations au faciès ».

Nous voulons dénoncer les obstacles administratifs qui visent à rendre de plus en plus difficile l'obtention d'un titre de séjour et qui forcent les personnes à vivre et à travailler dans la peur et la clandestinité.

Nous refusons les lois de plus en plus contraignantes et les suspicions dont sont victimes les demandeurs d'asile qui sont exposés à de graves dangers dans leur pays d'origine.

Nous refusons les conditions de vie dans les centres de rétention administrative, les zones d'attente des aéroports et, avant tout, leur existence.

Nous refusons que soient adoptées et appliquées en notre nom des décisions (lois, décrets, circulaires) qui brisent des vies humaines, des couples, des familles et maintiennent des personnes dans la peur et l'absence de tout projet.

Nous voulons que la France reste un pays d'accueil, sans cesse enrichi et transformé par l'apport de personnes venues du monde entier, une France où il est possible de vivre ensemble.

***Nous en appelons à la conscience de tous et vous invitons
à rejoindre le Cercle de Silence du Mantois,
entre 11h et midi, le 4^{ème} samedi de chaque mois,
place Saint Maclou à Mantas-la-Jolie.***

Prochains rendez-vous : 24 septembre, 22 octobre, 26 novembre...

cerclesilencemantas@yahoo.fr

Le Cercle de Silence est composé de citoyen(ne)s dont certain(e)s sont membres de : Ligue des Droits de l'Homme, Pastorale des migrants, Réseau Chrétiens-immigrés, Réseau Education Sans Frontières, Equipe paroissiale d'accueil des migrants, Action Catholique Ouvrière, Secours catholique, Association de Solidarité avec les Travailleurs Immigrés, Communauté Chrétienne Africaine de Mantas, Ensemble pour une Gauche Citoyenne, Collectif de Réflexion et d'Initiatives Citoyennes.